



## **Appel à candidatures**

# **Labellisation des Cancéropôles 2015-2017**



**Action 16.6**

**Dossier complet à renvoyer au plus tard le 18 mai 2014 minuit :  
[Kpoles2014@institutcancer.fr](mailto:Kpoles2014@institutcancer.fr)**

# Sommaire

<b>1- Contexte et objectifs de l'appel à programme de l'INCa.....</b>	<b>3</b>
<b>2- Structures éligibles .....</b>	<b>3</b>
<b>3- Cahier des charges des cancéropôles .....</b>	<b>4</b>
3.1 Introduction.....	4
3.2 Un socle commun de missions.....	4
3.3 Des missions spécifiques par cancéropôle.....	8
3.4 Une organisation adaptée pour la gouvernance et le management .....	8
3.5 Articulation SIRIC - cancéropôles.....	9
3.6 Budget prévisionnel .....	9
<b>4- Conditions de recevabilité des dossiers.....</b>	<b>10</b>
4.1 Présentation du dossier.....	10
4.2 Recevabilité des dossiers .....	10
<b>5- Evaluation .....</b>	<b>10</b>
5.1 Procédure d'évaluation .....	10
5.2 Critères d'évaluation .....	11
<b>6- Décision de labellisation .....</b>	<b>11</b>
<b>7- Dispositions générales .....</b>	<b>12</b>
7.1 Financement.....	12
7.2 Publication et communication .....	12
<b>8- Calendrier du processus d'évaluation de l'appel à candidatures .....</b>	<b>12</b>
<b>9- Modalités de soumission .....</b>	<b>13</b>
<b>10- Contact .....</b>	<b>13</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>14</b>

## 1- Contexte et objectifs de l'appel à programme de l'INCa

Le Plan Cancer 2014-2019, annoncé par le président de la République le 4 février 2014, prolonge la dynamique insufflée par les deux premiers Plans et instaure de nouvelles priorités, dont pour la Recherche, le développement de la médecine personnalisée et le rapprochement entre soin et recherche. De façon transversale, il renforce notamment le soutien et l'accès à l'innovation dans le traitement des cancers.

Forts d'une expertise développée depuis plus de 10 ans, les cancéropôles sont reconduits dans le cadre de ce nouveau plan avec une adaptation de leurs missions face aux évolutions récentes du paysage de la recherche française en cancérologie.

La dynamique territoriale qu'ils ont réussie à construire grâce à une animation scientifique fédératrice sera mobilisée au service de l'émergence des innovations à tous les niveaux.

L'appel à candidatures de l'INCa a pour objectif une nouvelle labellisation des cancéropôles au travers de nouveaux objectifs et missions.

Cette nouvelle labellisation s'inscrit dans le champ d'application de la procédure générique d'identification d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer adoptée par son conseil d'administration, conformément à l'article D. 1415-1-8, 5° du code de santé publique.

Le présent appel à candidatures constitue le cahier des charges spécifique à la labellisation des cancéropôles prévu par ladite procédure générique.

### Plan cancer 2014-2019

**Objectif 16** : Optimiser les organisations pour une plus grande efficacité - Conforter la structuration de la recherche en région.

**Action 16.6** : Recentrer les missions des cancéropôles sur des champs non couverts par d'autres organisations (émergence de projets dans des thématiques et technologies innovantes et de jeunes équipes, priorités régionales ou interrégionales de recherche incluant sa valorisation).

**Action 16.8** : Articuler les actions des SIRIC et des cancéropôles pour renforcer les forces de recherche sur un territoire donné.

## 2- Structures éligibles

Sont éligibles au titre du présent appel à candidatures les sept cancéropôles labellisés en 2011 par l'INCa.

### **3- Cahier des charges des cancéropôles**

#### **3.1 Introduction**

Afin de répondre à l'évolution du paysage de la recherche, l'INCa souhaite centrer les missions des cancéropôles sur l'animation scientifique permettant l'accompagnement à l'émergence de projets de recherche, des jeunes chercheurs et équipes, et de structuration auxquelles ils apportent une réelle valeur ajoutée.

Les actions qui seront développées dans le cadre de ces missions devront répondre aux priorités suivantes :

- Renforcer la compétitivité des projets de recherche soumis aux appels à projets nationaux et internationaux, notamment européen,
- Renforcer la pluridisciplinarité scientifique et la complémentarité des expertises,
- Renforcer la détection et la valorisation de l'innovation,
- Renforcer le soutien aux jeunes chercheurs,
- Soutenir les interfaces avec les collectivités territoriales et les structures régionales en charge de la stratégie et du financement de la recherche,
- Renforcer les liens entre recherche et soins.

Afin de répondre au mieux à des enjeux nationaux et régionaux, un socle commun de missions est fixé à l'ensemble des cancéropôles (cf 3.2). Ces derniers doivent également proposer des missions spécifiques, qui seront évaluées et validées à l'issue du processus de l'appel à candidatures (cf 3.3).

L'ensemble de ces missions ainsi que la gouvernance et le management (cf 3.4) s'inscriront dans un contrat d'objectifs et de performance (COP) qui comportera des indicateurs de suivi quantitatif et qualitatif fixés d'un commun accord à l'issue du processus de l'appel à candidatures (ainsi que les modalités d'allocation de la subvention versée par l'INCa).

#### **3.2 Un socle commun de missions**

##### **1- L'animation scientifique, mission transversale au service de la communauté scientifique**

L'animation scientifique est le meilleur outil pour accomplir les missions des cancéropôles puisqu'elle permet de mobiliser et rassembler les compétences et les expertises, dans une logique de décloisonnement institutionnel, disciplinaire et sectoriel. S'appuyant sur une connaissance du terrain construite depuis 10 ans, les cancéropôles restent les mieux positionnés pour assurer une animation scientifique répondant aux missions proposées au niveau territorial, notamment en fédérant les acteurs de la recherche au travers d'axes scientifiques et/ou de groupes de travail thématiques et pertinents.

**Mission 1 :** Les cancérôpôles ont pour mission d'assurer une animation scientifique dédiée aux équipes de recherche au niveau régional au travers d'axes scientifiques fédérateurs. Ces axes seront en liens avec les forces de recherche du territoire du cancérôpôle. Un accent particulier sera mis sur la multidisciplinarité, les innovations, les sciences humaines et sociales, l'épidémiologie et la santé publique.

L'organisation de réunions scientifiques doit être un outil au service des actions des cancérôpôles, destinées avant tout à favoriser les rencontres et les échanges entre les chercheurs régionaux (de toutes disciplines) intéressés par l'émergence de projets ou d'actions structurantes. L'essentiel de l'animation scientifique organisée par les cancérôpôles concernera des groupes de travail au travers des différents axes scientifiques.

La mission d'animation scientifique est transversale à l'ensemble des missions proposées ci-après.

## **2- Favoriser la détection et l'émergence de projets innovants**

Le financement de la recherche par appel à projets est très compétitif au niveau national et pousse les chercheurs à présenter des projets sécurisés, aux résultats préliminaires consolidés afin de maximiser leurs chances de succès.

Néanmoins, l'accompagnement des innovations dès leur genèse doit être une priorité pour permettre le développement des thérapies de demain. Il existe en France un besoin peu couvert d'accompagnement des projets précoces, s'appuyant sur des résultats préliminaires à consolider, souvent difficile à développer en particulier pour les jeunes équipes.

**Mission 2 :** Les cancérôpôles ont pour mission de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche et permettre leur développement au travers d'appels à projets régionaux ou interrégionaux spécifiquement dédiés à la consolidation de résultats préliminaires (appelés AAP « Emergence »), ceci dans le but de maximiser leurs chances de réussite aux appels à projets nationaux ou internationaux.

Ces appels à projets devront encourager les ruptures scientifiques et technologiques, la multidisciplinarité, sciences humaines et sociales, l'épidémiologie et la santé publique. Ils seront ouverts à l'ensemble de la communauté scientifique et en particulier aux jeunes équipes.

Le financement de projets plus matures sera du ressort d'appels à projets compétitifs nationaux ou Européens et ne fait pas partie du champ de ces AAP « Emergence ».

Afin d'harmoniser les pratiques, des guidelines communes à l'ensemble des cancérôpôles seront mis en place en concertation avec l'INCa durant l'année 2014

Le plan Cancer 3 instaure comme l'une de ses priorités le rapprochement entre structures de soin et de recherche. Acteur reconnu de la recherche en région/inter-région, les cancérôpôles ont su développer des liens avec des partenaires locaux en ce sens. Le développement de ce type de partenariats doit permettre de faire émerger des actions communes ayant pour objectif le renforcement du continuum «recherche / prise en charge».

**Mission 3 :** Les cancéropôles ont pour mission de renforcer les liens avec les structures de coordination régionales (GIRCI, réseaux régionaux de cancérologie,...) pour l'émergence d'initiatives à l'interface entre recherche et soins et pour lesquels des synergies entre acteurs sont possibles.

Ces interactions porteront notamment sur le développement de la recherche clinique dans le but d'augmenter le nombre d'inclusion de patients dans les essais cliniques et sur l'émergence de projets de recherche dans le cadre du programme PHRC-I.

### **3- Maximiser le développement des innovations par un accompagnement des projets de recherche et des jeunes équipes**

Des découvertes fondamentales au lit du patient, le parcours est jalonné de multiples étapes difficiles à être toutes appréhendées par un même chercheur. Le passage d'une étape à l'autre peut être inhibé par manque d'expérience ou d'accompagnement dans la conduite du projet.

En dehors de la phase de consolidation des résultats préliminaires, notamment au travers d'AAP « Emergence », les cancéropôles sont en capacité d'accompagner les chercheurs dans le développement de leurs projets de recherche à différentes étapes.

**Mission 4 :** Les cancéropôles ont pour mission de maximiser les chances de réussites des projets de recherche par la mise en place d'une offre d'accompagnement pour l'élaboration et la conduite de projets.

Pour les jeunes chercheurs en particulier, les cancéropôles devront assurer une aide au montage de dossiers en vue de leur soumission (ou resoumissions) aux appels à projet régionaux, nationaux et internationaux. Cette aide s'adressera en particulier aux premiers déposants qui le demandent, aux jeunes équipes en SHS-E-SP et plus généralement aux jeunes chercheurs qui portent leurs premières coordinations de projets.

L'offre d'accompagnement permettra également d'apporter une aide support aux chercheurs pour les accompagner aux moments clés de l'évolution de leurs projets au moyen d'un suivi adapté (réunions d'étapes, orientation des chercheurs, mise en relation d'acteurs, anticipation de l'après financement,...).

Elle sera destinée en priorité aux porteurs de projets financés dans le cadre des AAP « Emergence » mis en place par les cancéropôles. Il pourra si besoin s'adresser à d'autres porteurs qui le souhaiteraient.

Pour l'ensemble de la communauté scientifique, les cancéropôles ont pour mission de favoriser le montage de projets européens en orientant les équipes impliquées vers les structures d'accompagnement adaptées.

**Mission 5 :** Les cancérôpôles ont pour mission de favoriser la valorisation économique des résultats de la recherche en orientant les chercheurs vers les structures et programmes appropriés (structures de valorisation nationales, SATT, CVT, Matwin, ...).

Ils ont également pour mission de favoriser au sein de leur région et/ou inter-région la mise en place de mécanismes permettant le développement de partenariats public/privé en étroite collaboration avec les partenaires locaux, nationaux et/ou européens nécessaires.

#### **4- Favoriser l'émergence de nouvelles technologies et l'implémentation de nouvelles actions structurantes au niveau régional et interrégional**

La proximité de terrain confère aux cancérôpôles une vision fine et cohérente des forces et faiblesses de leur territoire en termes de structuration de la recherche. Afin de participer à l'évolution de la recherche et à la mutualisation des moyens, les cancérôpôles doivent continuer à être force de proposition pour renforcer la structuration régionale au profit d'une recherche française en cancérologie de pointe et coordonnée au niveau national.

**Mission 6 :** Les cancérôpôles ont pour mission de favoriser le développement technologique en région en favorisant l'émergence de nouvelles plateformes innovantes mutualisées et la mise en place de technologies innovantes sur les plateformes existantes.

Cet accompagnement portera sur la recherche de financements et sur l'amorçage du fonctionnement (personnel) qui devra être limité dans le temps (3 ans maximum) afin de transférer au plus tôt les financements aux établissements concernés.

**Mission 7 :** Les cancérôpôles ont pour mission de favoriser la détection des actions structurantes locales qui, après preuve du concept au niveau régional ou interrégional, pourrait être étendues au niveau national.

En ce sens, les cancérôpôles devront être force de proposition auprès de l'INCa d'actions structurantes répondant à un besoin national mais exprimé plus particulièrement au niveau de leur inter-région. Après une phase d'expérimentation au sein du territoire du cancérôpôle initiateur ou en inter-cancérôpôle, cette initiative, si elle a fait ces preuves, pourra être portée par l'INCa au niveau national et être étendue sur le territoire si besoin.

Les cancérôpôles pourront être sollicités pour maximiser les chances d'implantation locale d'actions de structuration nationale engagées par l'INCa. L'implantation de ces actions au niveau régional et/ou inter-régional peut nécessiter une analyse de l'environnement local et/ou une mobilisation des acteurs. Les cancérôpôles pourront être force de proposition pour faciliter ces adaptations.

### 3.3 Des missions spécifiques par canceropôle

Depuis leur création, les canceropôles ont su se positionner comme des acteurs reconnus dans le paysage de la recherche en cancérologie. Chaque canceropôle évolue dans un contexte régional qui lui est propre et doit également composer avec des orientations stratégiques locales.

De fait, ils ont su tisser des liens forts avec les acteurs politiques et économiques régionaux trouvant à travers eux des interlocuteurs légitimes privilégiés pour assurer le lien entre politiques régionale et nationale.

**Mission 8 :** Les canceropôles ont pour mission de soutenir la recherche en oncologie en lien avec les contextes régionaux et/ou inter-régionaux.

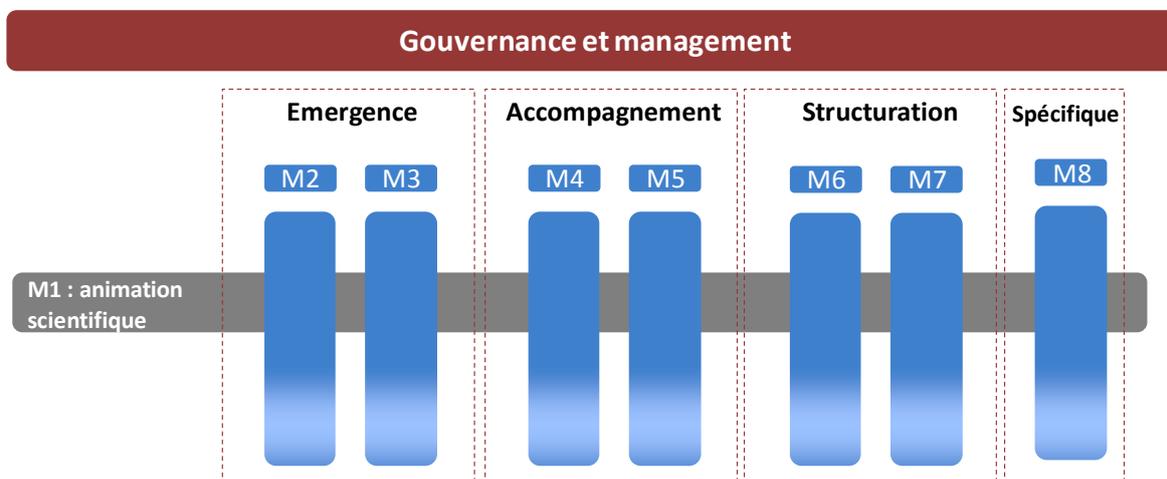
Dans le cadre de cet appel à candidature, les canceropôles devront proposer 1 à 2 actions spécifiques à leur environnement permettant le développement de la recherche en oncologie, prioritaire pour la politique régionale et en adéquation avec les priorités nationale du Plan cancer 2014-2019.

Dans le cadre du présent appel à candidature, les canceropôles devront répondre à l'ensemble de ces différentes missions pour permettre leur labellisation.

### 3.4 Une organisation adaptée pour la gouvernance et le management

Depuis leur création, les canceropôles ont évolué dans leur organisation, en tant qu'entités fédératrices de la recherche en cancérologie. Les missions et le fonctionnement des instances organisationnelles et scientifiques, ainsi que ceux des personnels dédiés à la coordination, à l'animation et à la communication scientifique, doivent être adaptés à la vocation régionale ou inter-régionale des canceropôles et aux spécificités de leur environnement.

Au sein de chaque canceropôle, l'organisation et la stratégie régionale d'action doivent être pilotées par des instances de gouvernance et une équipe de management adaptées. La participation des usagers dans cette organisation doit être prise en compte afin de répondre à l'action 14.1 du Plan Cancer 2014-2019.



### **3.5 Articulation SIRIC - cancéropôles**

Le paysage de la recherche a évolué depuis la création des cancéropôles il y a 10 ans, notamment avec l'arrivée de nouvelles structures, en particulier les SIRIC.

Dans ce contexte, il est demandé aux cancéropôles d'explicitier, dans le cadre du présent appel à candidatures, l'articulation et les synergies trouvées avec le ou les SIRIC présent sur son territoire afin de répondre à l'action 16.8 du plan cancer. Des précisions seront à apportées sur :

- La coordination mise en place entre cancéropôles et SIRIC sur le soutien à l'émergence de projets de recherche ainsi que sur la mise en place et la mutualisation de plateformes technologiques,
- Les actions communes développées pour le partage des expertises et la dissémination des résultats de la recherche à l'ensemble de la communauté scientifique,
- Les actions conjointes permettant de faciliter la mobilité des chercheurs pour renforcer d'une part les forces vives des SIRIC et pour d'autre part permettre l'émergence de nouveaux centres de recherche d'excellence.

### **3.6 Budget prévisionnel**

L'objet des financements est tous moyens nécessaires :

- au management, à la coordination et à l'animation du cancéropôle (personnels, fonctionnement général, petits équipements) ;
- à la réalisation des missions au travers des actions d'accompagnement aux activités scientifiques (personnels, fonctionnement, équipement): appel à projet, actions structurantes, axes fédérateurs, ...menés dans le cadre des présentes missions.

Le budget prévisionnel sera constitué :

1) d'un budget prévisionnel synthétique faisant apparaître la demande de subvention à l'INCa et les autres ressources prévisionnelles du cancéropôle. Ce budget sera décliné annuellement sur la période 2015-2017 d'une part en coût total et, d'autre part, en cout marginal spécifique à la demande de subvention (voir fichier Excel Annexe budgétaire - onglet 2.1 et onglet 2.2),

2) d'un budget prévisionnel argumenté pour chacun des postes de dépenses de management et d'accompagnement-missions (voir fichier Excel Annexe budgétaire -onglet 2.3).

## 4- Conditions de recevabilité des dossiers

### 4.1 Présentation du dossier

Le dossier de candidature est composé des éléments suivants :

👉 **le dossier d'évaluation scientifique et ses annexes, le cas échéant, (EVAL et ANN):** Il sera utilisé pour l'évaluation des activités et des projets des cancéropôles. Il présente une partie « bilan » et une partie « projets » et doit être présenté selon le plan indiqué en annexe 1 :

- La partie « bilan » a pour objectif d'exposer les actions menées durant la période 2011-2013 au regard du plan d'actions du programme annexé à la convention de subvention signée en 2011. Elle devra mettre en avant le rôle catalyseur du cancéropôle dans l'accomplissement de ces actions et l'atteinte des objectifs fixés.
- La partie « projets » a pour objectifs de présenter les actions qui seront menées durant la période 2015-2017 pour répondre aux missions confiées par l'INCa et exposées ci-dessus (Cf. chapitre 3). Elle devra s'appuyer sur son propre bilan pour justifier la capacité de réalisation de ces actions.

👉 **un engagement (ENG), dûment signé par le représentant légal et le directeur scientifique du cancéropôle,** notamment à réaliser le plan d'actions décrit dans le dossier d'évaluation scientifique ;

👉 **un budget prévisionnel (BP)** pour la période 1er janvier 2015 – 31 décembre 2017, décliné annuellement durant cette période.

### 4.2 Recevabilité des dossiers

- L'évaluation étant internationale, le dossier d'évaluation scientifique devra être rédigé en anglais ;
- L'engagement du cancéropôle devra être dûment signé par représentant légal du cancéropôle et son directeur scientifique
- Le dossier, version électronique et version papier, doit parvenir à l'INCa dans les délais.

## 5- Evaluation

### 5.1 Procédure d'évaluation

Les porteurs de projet et les principaux responsables des cancéropôles seront auditionnés par un comité d'experts constitué de personnalités scientifiques étrangères.

A l'issue des auditions, une synthèse d'évaluation sera établie et comportera notamment les actions retenues issues des missions spécifiques (cf 3.3).

Cette synthèse sera transmise aux directeurs des cancérôpôles (en distinguant les remarques factuelles et des arguments portant sur des questions de fond) avant le 31 août 2014. Elle permettra d'échanger sur le contenu du plan d'actions qui sera annexé dans le COP.

## **5.2 Critères d'évaluation**

Les membres du comité d'évaluation seront amenés à apprécier:

- La réalisation conforme des actions initialement prévues dans le plan d'actions du programme annexé à la convention de subvention signée en 2011;
- La contribution du cancérôpôle à la structuration de la recherche sur le cancer au niveau local ;
- Pour chacun des axes fédérateurs, la pertinence et l'impact des initiatives entreprises par le cancérôpôle, dans son rôle de déclencheur et catalyseur de nouveaux projets ambitieux et innovants ;
- La qualité du projet du cancérôpôle au regard des missions proposées par l'INCa et des priorités d'actions spécifiques définies par l'INCa dans le cadre du Plan Cancer 2014-2019.
- La stratégie, la gouvernance et la vie du cancérôpôle ;

## **6- Décision de labellisation**

La synthèse d'évaluation constitue l'avis motivé qui est prévu dans la procédure générique. Au vu de cette synthèse, le président de l'INCa prendra ses décisions de procéder à une nouvelle labellisation.

- **Notification de la décision**

Le président de l'INCa notifie au cancérôpôle, en juin 2015, la décision de labellisation par lettre recommandée avec accusé de réception.

- **Publication et diffusion**

La décision de labellisation sera publiée sur le bulletin officiel « Santé - Protection sociale - Solidarité » et diffusée sur le site internet de l'INCa.

- **Suivi**

Les cancérôpôles labellisés devront transmettre un rapport d'activité périodique à l'INCa.

- **Durée et renouvellement**

La labellisation est prononcée pour une durée de 30 mois à compter de sa notification. A son terme, l'INCa fera connaître sa décision de procéder ou non à une labellisation.

## 7- Dispositions générales

### 7.1 Financement

La subvention sera régie par les dispositions du règlement N°2014-01 relatif aux subventions allouées par l'INCa

( <http://www.e-cancer.fr/linstitut-national-du-cancer/subventions/attribution-apres-le-1er-janvier-2014> ).

L'organisme bénéficiaire (représentant légal) et le directeur scientifique doivent s'engager à les respecter dans le cadre de la rubrique «engagements» du dossier de candidature.

### 7.2 Publication et communication

Toute communication écrite ou orale concernant la labellisation du Cancéropôle et ses travaux devra obligatoirement mentionner la référence de l'INCa, cette référence comportera un code qui sera communiqué dès lors que la labellisation sera accordée.

## 8- Calendrier du processus d'évaluation de l'appel à candidatures

Date limite de soumission du projet :	➤ <b>Version électronique</b> par email du projet	<b>18 mai 2014, minuit</b>
	➤ <b>Envoi papier</b> par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ou <b>livraison sur place</b> aux heures de bureau	<b>19 mai 2014</b>
Période d'évaluation :	<b>Audition des Cancéropôles :</b>	<b>1 et 2 juillet 2014</b>
	☞ <b>Rapport d'évaluation</b> par le comité d'évaluation ⇒ Observations par les Cancéropôles	<b>30 septembre 2014</b>
Publication des résultats	☞ Contrat d'objectifs et de performances et financements des programmes par l'INCa	<b>1<sup>er</sup> janvier 2015</b>
	☞ <b>Labellisation par l'INCa</b>	<b>juin 2015</b>

## 9- Modalités de soumission

Le dossier de candidature devra être composé de l'ensemble des éléments requis.

Chaque document sera clairement nommé selon qu'il appartient à la partie « évaluation » (EVAL), « annexes » (ANN) le cas échéant, « engagement » (ENG) et « budget prévisionnel » (BP) et porter les initiales du cancéropôle concerné :

Exemple : GO\_EVAL

GO\_ANN

GO\_ENG

GO\_BP

La version électronique et la version papier devront être identiques, cependant le document d'engagement signé ne sera exigé qu'en version papier.

Le dossier devra être transmis :

- **Par courriel** à l'adresse suivante au plus tard le **18 mai 2014 minuit**:

[kpoles2014@institutcancer.fr](mailto:kpoles2014@institutcancer.fr)

**ET**

- **Par courrier postal**, au plus tard le **19 mai 2014**, le cachet de la poste faisant foi (1 original et 1 copie) à l'adresse suivante :

Institut national du cancer

**AAC KPOLES**

52 avenue André Morizet

92 513 Boulogne-Billancourt Cedex

## 10- Contact

Pour tout renseignement scientifique ou technique s'adresser à Romain VAL

[rval@institutcancer.fr](mailto:rval@institutcancer.fr)

# Annexe 1

## Plan du dossier d'évaluation

### 1- Partie Bilan (20p max)

#### 1. Organisation du canceropôle

1. Organisation générale et instances de la structure canceropôle - évolution 2011-2014
2. Organisation des axes scientifiques du canceropôle
  - i. Description générale de la thématique
  - ii. Gouvernance
  - iii. Composition (nombre équipes, répartition géographique,...)

#### 2. Bilan des actions menées au regard du plan d'action initialement prévu

*Pour chacun des 3 bilans suivants, le canceropôle devra :*

- *Décrire les actions menées pour répondre aux objectifs initialement fixés dans le cadre du plan d'action (annexé à la convention 2011-2014)*
- *Démontrer la qualité des réalisations menées et détailler les produits de ces réalisations (colloques, montage de projets collaboratifs, relation avec des industriels, ...)*
- *Expliquer en quoi le canceropôle a joué son rôle catalyseur dans le cadre des actions menées en s'appuyant sur 1 à 2 exemples concrets*

2.1 Actions en lien avec la politique générale d'animation scientifique du canceropôle (colloques, journées scientifiques, communication web-newsletter-brochures, formations,...)

2.2 Actions menées au sein des axes scientifiques du canceropôle

Actions d'animation spécifiques à chaque axe scientifique (réunion d'axe, groupes de travail, relations internationales,...) et transversales à tous (appel à projet, suivi et accompagnement des projets,...).

2.3 Actions en liens avec la structuration régionale et interrégionale

Actions de structuration menées au sein du canceropôle ou en inter-canceropôles (mise en place et mutualisation de plateformes, actions structurantes, mise en réseaux d'acteurs,...)

## 2- Partie Projet (30p max)

### 1. Organisation du canceropôle - évolution 2015-2017

1. Evolution prévue de l'organisation générale et des instances de la structure canceropôle

2. Evolution de l'organisation des axes scientifiques du canceropôle

Les axes scientifiques maintenus seront brièvement rappelés.

La réorganisation de certains axes sera expliquée, notamment leur pertinence dans le contexte régional et/ou interrégional. Leur gouvernance et leur composition sera détaillée.

### 2. Réponse à chaque mission proposée par l'INCa (2-3 pages par mission)

*Pour chaque mission proposée dans le cadre du présent appel à candidature, le canceropôle devra :*

- *Détailler ses propositions d'actions et décrire leur déclinaison au sein des axes scientifiques,*
- *Préciser les objectifs et l'impact attendu des actions proposées,*
- *Préciser les moyens mis en œuvre pour leur réalisation (embauche de personnel, équipement,...) ainsi que les montants associés à ces moyens,*
- *Proposer un calendrier prévisionnel de réalisation sur la période 2015-2017.*

En particulier, le dossier de candidature devra prendre en considération les éléments suivants :

#### ***Mission 1 : Animation scientifique***

Il est rappelé que l'animation scientifique mis en place par le canceropôle maintient la logique d'axes scientifiques initiée précédemment. La construction de ces axes dans le cadre de la nouvelle Labellisation devra s'appuyer sur les spécificités de recherche du territoire du canceropôle.

Un accent sera mis sur la multidisciplinarité, les innovations, les sciences humaines et sociales, l'épidémiologie et la santé publique. Le canceropôle devra expliciter en quoi les axes scientifiques qu'il propose répondent à ces critères.

Par ailleurs, l'animation scientifique développée par le canceropôle devra se focaliser sur l'organisation de groupes de travail au travers des axes scientifiques dont l'objectif premier doit être la mise en relation des acteurs intéressés par l'émergence de projets ou d'actions structurantes. Le canceropôle devra détailler les actions envisagées en ce sens.

#### ***Mission 2 : Détection et financement de l'émergence***

Dans le cadre de la mission 2, le canceropôle devra expliciter les modalités d'organisation et de conduite de l'appel à projet dit « Emergence » qui lui est confié. Cet appel à projet devra permettre la détection et le financement de projets de recherche suivant les critères suivants :

- Typologie de projets : projets qui nécessitent une consolidation des résultats préliminaires avant dépôt aux appels à projets nationaux

- Thématiques encouragées : ruptures scientifiques et/ou technologiques, multidisciplinarité, sciences humaines et sociales, épidémiologie et santé publique
- Public concerné : ensemble de la communauté scientifique, jeunes équipes en particulier
- Financement de 1 à 2 équipes par projet
- Durée du financement par projet : 1 an
- Montant attribué par projet : 20-30 k€

Les modalités d'expertise des projets sont laissées au libre choix du cancéropôle. Une expertise collégiale locale peut-être envisagée moyennant des précautions à prendre quant à la gestion des conflits d'intérêt que le cancéropôle devra détailler.

Le cancéropôle devra justifier un nombre de projets annuel à financer en adéquation avec les priorités de recherche de son territoire et le public scientifique visé (jeunes équipes en particulier).

### ***Mission 3 : Emergence de projets en recherche clinique***

Dans le cadre de la mission 3, le cancéropôle devra proposer des actions menées en concertation avec les GIRCI et les réseaux régionaux de cancérologie. Les articulations entre le cancéropôle et ces deux structures devront être explicitées.

### ***Mission 4 : Accompagnement des chercheurs***

Dans le cadre de la mission 4, le rôle du cancéropôle doit être un rôle d'aiguillage et de conseil auprès de la communauté scientifique. Il doit permettre d'assurer le lien entre le chercheur et toutes les possibilités qui lui sont offertes pour monter, améliorer et conduire à terme son projet avec succès.

La réalisation de cette mission doit être assurée par des personnes non rattachées à des structures et/ou programmes de recherche et ne pourront être détachées dans un organisme en particulier. Elles devront être rattachées au cancéropôle et être à la disposition de toutes la communauté scientifique du territoire de ce dernier.

En plus des actions proposées, le cancéropôle devra détailler plus spécifiquement les actions entreprises pour l'accompagnement des jeunes chercheurs ainsi que pour le montage de projets européens.

### ***Mission 5 : Valorisation de la recherche***

De part leur connaissance fine des équipes de recherche, les cancéropôles ont un rôle majeur dans la détection et le suivi des projets de recherche à haut potentiel de valorisation. Le cancéropôle devra expliquer comment il souhaite mettre à profit cet atout auprès des structures de valorisation nationales et/ou régionales en explicitant les interactions envisagées ainsi que celles possibles avec le(s) pôle(s) de compétitivité de sa région ou inter-région.

Des dispositifs régionaux ont montré leur succès pour le financement et le suivi de projets de type « preuve de concept ». Le cancéropôle devra explorer l'idée d'une mise en place d'un tel dispositif au sein de son territoire par une étude de faisabilité. Il devra pour cela expliciter

les conditions de succès ou d'échec associées à la mise en place d'un tel dispositif sur son territoire.

***Mission 6 : Emergence des plateformes***

Le canceropôle devra expliquer le rationnel justifiant la priorisation des plateformes à développer sur son territoire. Ce rationnel devra s'inscrire dans le cadre des orientations définies dans le plan cancer 2014-2019 (en particulier les cinq axes stratégiques définies par l'objectif 13), ainsi que dans le cadre de l'agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation « France-Europe 2020 ».

***Mission 7 : Actions structurantes***

Dans le cadre de la mission 7, les actions structurantes proposées par le canceropôle devront s'inscrire dans le cadre des priorités définies par le Plan Cancer 2014-2019. Le canceropôle devra justifier ces propositions en ce sens.

***Mission 8 : Missions spécifiques***

Le canceropôle devra proposer 1 à 2 missions spécifiques à son environnement, en lien avec des priorités régionales de recherche et avec les priorités du Plan Cancer 2014-2019. Le canceropôle devra argumenter en quoi ces propositions participent à l'accomplissement de ces priorités.

**3. Articulation SIRIC - canceropôles**

Les canceropôles doivent préparer un chapitre (3-4 pages) explicitant l'articulation trouvée avec les SIRIC sur les points évoqués dans le cadre du Plan Cancer 2014-2019 (action 16.8) .